

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
UNIVERSITE MOHAMED KHEIDER- BISKRA-
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES
DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES
FILIERE DE FRANÇAIS



Module :
SOCIOLINGUISTIQUE

Niveau : 2^{ème} Année LMD

Dr. BENAZOUZ Nadjiba

TABLE DES MATIERES

COURS.....	PAGE
CHAPITRE I : INTRODUCTION A LA SOCIOLINGUISTIQUE.....	03
CHAPITRE II : DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE.....	07
CHAPITRE III : COMMUNAUTE ET VARIETE LINGUISTIQUES.....	09
CHAPITRE IV : BILINGUISME ET PLURILINGUISME.....	12
CHAPITRE V : BILINGUISME ET DIGLOSSIE.....	14
CHAPITRE VI : ATTITUDES ET REPRESENTATIONS.....	16
CHAPITRE VII : LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	23
CHAPITRE VIII : LES COURANTS DE LA SOCIOLINGUISTIQUE.....	26
CHAPITRE VIV : LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	33

CHAPITRE I

INTRODUCTION A LA SOCIOLINGUISTIQUE

INTRODUCTION

La sociolinguistique est l'une des sciences du langage, William Labov, l'un des pères fondateurs de la discipline considère « *qu'il s'agit là tout simplement de linguistique* » (LABOV, 1976, P.258). Avec cette affirmation, il prend position contre les linguistes qui suivent la tradition saussurienne et les enseignements du Cours de linguistique générale de F. de Saussure. Pour lui, ces derniers « *s'obstinent à rendre compte des faits linguistiques par d'autres faits linguistiques, et refusent toute explication fondée sur des données extérieures tirées du comportement social* » (LABOV, 1976, P.259).

« *La sociolinguistique prend en compte tous les phénomènes liés à l'homme parlant au sein d'une société* » (BOYER H. 1996). On peut considérer que l'émergence du territoire de recherche de cette discipline s'est produite d'abord sur la base d'une critique des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique structurale.

1. LIMITES ET CHEVAUCHEMENT AVEC LA LINGUISTIQUE

Linguistique	Sociolinguistique
<ul style="list-style-type: none">• Décrit la langue comme un système autonome• S'intéresse principalement à la description du système, au développement dit interne	<ul style="list-style-type: none">• Considère la langue comme une production/ un acte social• s'intéresse principalement à l'interaction entre la société (au sens large) et les productions linguistiques : études des politiques linguistiques, des rapports langues/identités, des rapports sociaux à travers études des normes, études de la variation, les facteurs sociaux expliquant cette variation (géographique, ethnique, sociale, etc.).

2. BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

La sociolinguistique comme discipline constituée s'est élaborée dans les années 1960 aux USA autour d'un groupe de chercheurs (Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, etc.). Leur approche peut se résumer comme suit « *Etudier qui parle quoi, comment où et à qui* » (FISHMAN, 1971). Les rapports sociaux entre les individus deviennent centraux, la sociolinguistique s'est constituée en opposition plus ou moins marquée avec le structuralisme.

A partir de la fin des années soixante, la sociolinguistique devient un champ important, actif qui a beaucoup apporté au renouvellement de nos catégories en particulier grâce au domaine de la linguistique de contact. Les langues qui étaient perçues comme des systèmes autonomes vont de plus en plus être perçues comme des systèmes fluides, variables, etc. Mais comme toute discipline, la sociolinguistique a eu également tendance à se fragmenter en de multiples sous domaines. Parmi les grandes tendances actuelles:

- Tous les travaux relevant de la sociologie du langage où l'accent est surtout mis sur les groupes sociaux, les politiques linguistiques etc. et où la description des faits linguistiques est relativement marginale.
- la linguistique variationniste, tendance LABOV, qui reste dans une conception systémique du langage même si considère que la variation est le moteur de l'évolution linguistique. Cette branche s'attache principalement à l'étude des variantes sociales à l'intérieur de ces systèmes.
- Le domaine de la pragmatique, sociolinguistique interactionnelle, les actes du discours etc. où l'on va montrer dans des études plutôt micro comment les locuteurs jouent, se positionnent sur les différents registres/variétés de langue
- plus récemment et principalement en France, une sociolinguistique urbaine (Bulot, Calvet) qui ne prend pas simplement la ville comme cadre, mais qui s'interroge sur l'interaction entre ville et pratiques langagières, sur l'urbanité des faits linguistiques.
- Tout le domaine du contact de langue qui a connu un essor très important depuis des années et qui regroupe des approches très différentes.

La sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistiques. Elle s'est donnée pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales, aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel.

3. CRISE DE LA LINGUISTIQUE STRUCTURALE

Elle s'est développée en isolant dans la totalité du langage un objet censé être homogène, la langue en l'étudiant indépendamment de ses réalisations à l'ensemble de la réalité extralinguistique et elle a mis en place un ensemble de concepts méthodologiques et descriptifs. Cet ensemble de concepts a permis le développement d'une linguistique descriptive structurale synchronique centrée sur la phonologie, la syntaxe, la fonction des éléments et leur distribution. En effet, de nombreux reproches ont

été faits contre la linguistique structurale, certains linguistes parlent de crise de la linguistique, en affirmant qu'elle est incapable d'intégrer de manière satisfaisante la variation et de répondre aux questions de la place et du rôle des phénomènes langagiers dans la société d'où la remise en cause de certains concepts (la langue, le signe linguistique, la communication.)

3.1. La langue chez Saussure

Selon Saussure « *La langue n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement* » (p.30), « *elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu par son pouvoir coercitif : elle est le produit que l'individu enregistre passivement* (p. 30), « *et il ne peut à lui seul ni la créer ni la modifier* » (p.31)

La langue a donc une double caractéristique :

- Une existence extérieure à l'individu, elle existe dans les cerveaux d'un ensemble d'individus, car la langue n'est complète dans aucun, elle n'existe parfaitement que dans la masse.
- Une intériorisation pour chaque individu : « *quelque chose qui est dans chacun d'eux tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires* » (p.38)

On peut dire qu'à ce niveau d'analyse, Saussure arrache la langue à l'étude des faits de nature en la rattachant à la sociologie : « *la langue est classable parmi les faits humains* ». La langue n'est pas seulement une représentation collective, elle est une véritable institution sociale, système de signes exprimant des idées.

Or la sociolinguistique considère que l'objet de son étude ne doit pas être simplement la langue, système de signes, ou la compétence, système de règles. L'opposition langue/parole ou compétence/performance implique que dans le champ d'investigation du linguiste, seule la langue (ou la compétence) constitue un système fermé. Il faut donc dépasser cette opposition car elle fournit un cadre trop étroit pour l'étude de problèmes linguistiques importants comme l'utilisation du langage dans son contexte socioculturel. (Hymes, dès 1972, développe le concept de compétence de communication : pour communiquer, il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique ; il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social).

3.2. Le signe linguistique

Les théories linguistiques définissent toutes un objet réduit par rapport à l'usage qui est fait d'une langue. Elles rejettent hors du champ les aspects para-verbaux (liés à la voix) et non verbaux (présence physique et gestuelle) qui accompagnent la parole, la variation des usages en fonction des facteurs individuels socio-situationnels. La linguistique moderne va prendre en charge ces facteurs externes car l'analyse et la description des situations linguistiques diverses ont montré qu'un grand nombre de ces facteurs externes pouvaient intervenir dans la communication dans une langue donnée.

On peut retenir les facteurs géographiques (régionaux, typographiques), des facteurs sociaux (appartenance à un groupe social, professionnel, religieux, à une classe d'âge, sexe...

3.3. Le schéma de la communication.

La critique peut être résumée comme suit :

- Nécessité de prendre en compte la situation de communication et l'ensemble des éléments extralinguistiques qui entourent nécessairement tout échange a aussi conduit à réviser le schéma de la communication. La situation est considérée comme un élément qui conditionne l'échange.
- Relation émetteur/ récepteur : Le nouveau schéma de la communication qui intègre la situation et se définit comme l'action qu'exerce l'un sur l'autre des partenaires de l'échange obligent à reconsidérer le statut de l'émetteur et du récepteur.

CONCLUSION

On peut donc conclure que la sociolinguistique est née à partir de l'existence de deux facteurs concomitants :

- un état de connaissances : mise en question des grammaires formelles, réintégration des données sémantiques, appel à l'interaction sociale comme donnée de la communication.
- un état de fait : existence de problèmes linguistiques qui intéressent la vie sociale de certaines communautés.

C'est cette dualité radicale du langage, à la fois intégralement formel et intégralement traversé par des enjeux subjectifs et sociaux qui fait l'objet de la sociolinguistique.

CHAPITRE II

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

La communication entre les hommes par la parole, donne lieu à deux formes d'expérience :

- L'expérience de la diversité des langues, lorsqu'on voyage dans le monde on se rend compte que les hommes communiquent entre eux grâce à de nombreux parlers.
- L'expérience de diversité à l'intérieur de ce qu'on considère comme une même langue par exemple en Algérie l'arabe dialectal est différent selon les régions : Oran, Constantine, Alger.

1. LE DIALECTE

Le mot grec *dialektos* était un substantif abstrait qui signifiait « conversation », puis langage dans lequel on converse. C'est un parler qui a son propre système lexical, syntaxique, et phonétique mais qui n'a pas atteint le statut politique de langue ; c'est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme langue mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé.

2. LE PATOIS

On appelle patois ou parler patois un dialecte social réduit à certain signes (faits phonétiques ou règles de combinaison) utilisé seulement sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement. Les patois dérivent d'un dialecte régional ou de changements subis par la langue officielle. Ils sont contaminés par les langues officielles au point de ne conserver que des systèmes partiels qu'on emploie dans un contexte socioculturel déterminé (paysans parlant à des paysans de la vie rurale). En France, le terme « patois » est dévalorisant : le terme résulte d'une lente aliénation culturelle par laquelle les autorités voulurent faire croire aux Français parlant une langue autre que le français que leur langue n'en était pas une, qu'elle n'était qu'une déformation locale de la langue française. Walter Henriette a écrit « *Il faut donc bien comprendre que non seulement les patois ne sont pas du français déformé, mais que le français n'est qu'un patois qui a réussi.* ».

3. LES SABIRS

Les sabirs sont des systèmes linguistiques réduits à quelques règles de combinaison et au vocabulaire d'un champ lexical déterminé, ce sont des langues composites (formées d'éléments très différents) nées de contact de deux ou plusieurs communautés linguistiques différentes qui n'ont aucun autre moyen de se comprendre dans les transactions commerciales. Les sabirs sont des langues ayant

une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique pauvre limité aux besoins qui les ont fait naître et qui assure leur survie.

4. LES LANGUES CREOLES

On appelle traditionnellement "créoles" des langues nées au cours des XVII^e-XVIII^e siècles des colonisations européennes, lors des contacts entre maîtres et esclaves, amenés à communiquer alors qu'au départ ils n'avaient aucune langue commune. Dans les pays où l'on pratique des langues créoles, elles sont surtout utilisées à l'oral, et fonctionnent en alternance, parfois même selon une distribution à peu près complémentaire avec des variétés contemporaines des langues européennes qui se sont maintenues, voire qui ont été survalorisées aux dépens des créoles, langues quotidiennes, langues des relations personnelles, langues de l'affectivité, alors que les langues européennes en usage sont plus souvent langues de l'administration, langues de l'école, langues de la littérature écrite. On parle de langues créoles historiques, à base française, portugaise, anglaise, néerlandaise, etc.

5. LA VARIETE

Selon Fishman, la sociolinguistique recourt au terme de variété au lieu de langue sans en donner une définition concise. Le mot langue possède une signification supérieure et surtout parce que ce mot comporte de nombreux jugements de valeur, il manifeste une opinion, il suscite une émotion (langue maternelle) et révèle une prise de position, il a un aspect officiel et un statut politique. Alors que la variation est plus ou moins neutre. Cependant quand, comment et par qui, une variété est-elle considérée comme une autre langue. Exemple, le berbère qui devient langue nationale. Le terme de variété contrairement au dialecte ne désigne pas seulement une position linguistique particulière mais désigne aussi des différences par rapport à d'autres variétés.

CHAPITRE III

COMMUNAUTE ET VARIETE LINGUISTIQUES

1. COMMUNAUTE LINGUISTIQUE

Le mot communauté est dérivé du mot communal, état ou caractère de ce qui est commun. La description de l'emploi différentiel de la langue par des groupes sociaux différents, en particulier les classes sociales, se fait dans le cadre d'une communauté linguistique. Une linguistique qui se veut sociale doit avoir pour objet l'instrument de communication mis en œuvre dans la communauté linguistique. Selon le dictionnaire de linguistique: « *On appelle communauté linguistique un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux* ». FISHMAN et LABOV proposent les définitions suivantes :

- « ...Une communauté née **d'une communication intensive** et/ou d'une intégration symbolique en relation avec la possibilité de communication, sans tenir compte du nombre de langues ou de variétés employées ». (FISHMAN, *sociolinguistique*, Nathan, 1971, p. 46-47).
- « La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un **ensemble de normes** ». (LABOV W., *sociolinguistique*, 1976, p.187).

Les deux définitions se recoupent sur deux caractéristiques définitoires principales : l'intensité de la communication et les normes partagées.

Par intensité de la communication, on entend simplement que les membres d'une communauté linguistique se parlent plus les uns aux autres qu'ils ne le font avec les étrangers ; les limites des communautés présenteront des creux, des vides dans le modèle de communication.

L'autre critère, tout aussi important, **les normes partagées**, fait référence à un ensemble commun de jugements évaluatifs, une connaissance à l'échelle de la communauté de ce qui est considéré comme bon ou mauvais et ce qui est approprié à tel type de situation socialement définie. D'une façon générale, une "communauté" désigne un groupe qui partage un certain nombre de valeurs.

En conclusion, on peut dire qu'une communauté linguistique existe dès l'instant où tous les membres ont au moins en commun une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct. Une communauté linguistique peut se réduire à un groupe de personnes qui décident de vivre ensemble comme par exemple les touaregs.

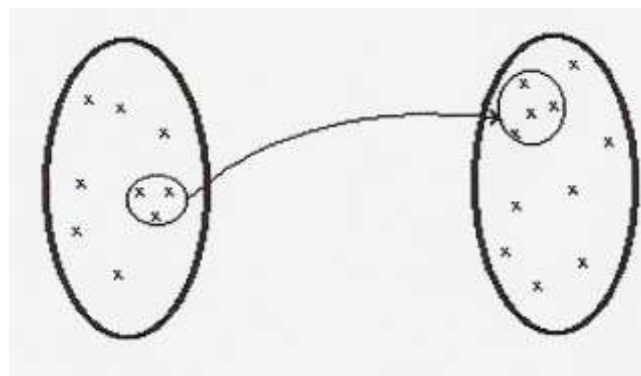
2. LA VARIATION LINGUISTIQUE

2.1. Définition :

On ne parle pas de la même façon dans toutes les circonstances de sa vie. Une même personne, au cours d'une journée, change considérablement d'usage, de variété, de langue, et ceci en raison de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception. Bien sûr, en fonction de son milieu social, de son histoire personnelle, de son implantation géographique, des effets que l'on veut/peut produire, de la maîtrise des registres de langues acquise, du rapport à la langue et à la société, on recourt à des variétés linguistiques très diverses, qui, même si elles sont globalement appelées "français", peuvent comporter des différences considérables aux yeux du linguiste qui les décrit.

Dans les années 60, aux Etats-Unis, LABOV W., sociolinguiste bien connu pour son rôle dans la recherche, n'hésite pas à dire que la sociolinguistique c'est la linguistique, même s'il est obligé de constater que certains linguistes négligent à tort l'étude du contexte social : « *Pour nous, notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique* ». (LABOV, 1976, pp. 258). Pour lui, il n'y a pas d'étude de la langue sans prise en compte des hommes qui la parlent sans étude de l'environnement social. De ce fait, il tente de corrélérer les manières de parler avec des variables sociales.

Il s'agit d'associer chaque variante linguistique à une cause extralinguistique (classe sociale, sexe, âge, habitat, race, attitudes des locuteurs, circonstances de la communication, etc.), ou chaque ensemble de variantes linguistiques (réalisation d'une variable) à une ou des variables sociales, selon un schéma que l'on pourrait représenter ainsi :



Ensemble des variables sociales

Ensemble des variables linguistiques

2.2. Types de variation linguistique

Avec William Labov, le père de l'approche variationniste en sociolinguistique, on distingue quatre types de variation :

2.2.1. Variation diachronique

« *La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de cotraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents.* » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.2. Variation diatopique

« *La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de **régiolectes**, de **topolectes** ou de **géolectes*** » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.3. Variation diastratique

« *La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiquées par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de **sociolectes*** » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.4. Variation diaphasique

« *On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des **registres** ou des **styles** différents* » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

CHAPITRE IV

BILINGUISME ET PLURILINGUISME.

1. DEFINITION DU BILINGUISME

Le bilinguisme est l'une des principales conséquences du contact des langues. Il y a de nombreuses définitions, nous retenons les suivantes :

- Georges MOUNIN : « *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues* », « *également coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue.* ».
- BLOOMFIELD : « *la possession d'une compétence de locuteur natif dans deux langues* ».
- MACKEY : « *Nous définirons le bilinguisme comme l'usage alterné de deux ou plusieurs langues par le même individu* ».

Le bilinguisme à travers ces définitions peut être considéré soit comme le fait d'un individu soit comme le fait d'une communauté. Certains chercheurs le réservent pour désigner l'utilisation de deux langues, et distinguent les situations de bilinguismes, de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme (surtout dans les années 70). D'autres auteurs, les plus nombreux, considèrent que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans la société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus, font du bilinguisme un emploi générique (MACKEY, 1982).

2. TYPOLOGIE DU BILINGUISME

2.1. Bilinguisme individuel et bilinguisme social

Le bilinguisme social met l'accent sur les forces linguistiques qui existent dans une communauté ou dans un groupe ethnique. Dans le bilinguisme social, beaucoup de différences sociales dans les sociétés complexes sont liées à la langue. Le bilinguisme individuel est le produit d'un processus social et historique. Suivant MACKEY, le bilinguisme individuel peut être décrit selon les quatre caractéristiques suivantes :

- **le degré** : La connaissance que l'individu possède des deux langues qu'il emploie.
- **La fonction** : Le rôle que ces langues jouent dans la structure globale de son comportement ou les buts visés par l'usage de ces langues.
- **L'alternance** : Les conditions et la manière permettant le passage d'une langue à l'autre.
- **L'interférence** : La condition dans laquelle l'individu bilingue arrive à maintenir les deux langues séparées.

2.2. Bilinguisme équilibré et bilinguisme dominant

Sous la dimension de la compétence linguistique de deux langues, il faut distinguer le bilinguisme équilibré du bilinguisme dominant. On entend par le bilinguisme équilibré une compétence dans les deux langues. Dans le bilinguisme dominant, la compétence dans la langue maternelle est supérieure à celle dans l'autre langue.

2.3. Bilinguisme composé et bilinguisme coordonné

Selon HAMERS : « *Le bilingue composé est celui qui possède deux étiquettes linguistiques pour une seule représentation cognitive, alors que chez le bilingue coordonné des équivalents de traduction correspondent à des unités cognitives légèrement différentes.* ». Un enfant serait un bilingue composé s'il a appris les deux langues très jeune et dans le même contexte ; alors qu'il serait de type coordonné s'il a appris la deuxième langue dans un contexte différent de celui de l'apprentissage de la première langue.

2.4. Bilinguisme précoce

Il s'agit d'une expérience bilingue où l'enfant n'a pas atteint l'âge de maturité. Cette expérience bilingue se manifeste au même moment que le développement général de l'enfant. Ce bilinguisme peut se subdiviser en deux catégories :

2.4.1. Le bilinguisme précoce simultané : se caractérise par le développement chez l'enfant de deux langues maternelles LA et LB (le cas d'un enfant de mariage mixte où les parents utilisent chacun sa langue avec l'enfant). Ce bilinguisme est le produit d'un apprentissage informel, comme dans le cas d'un enfant issu d'une famille immigrée, mais il peut être aussi le résultat d'un programme d'éducation bilingue.

2.4.2. Le bilinguisme précoce consécutif : La langue seconde est acquise chez l'enfant en bas âge, mais après la langue maternelle (on notera L1 pour la langue maternelle, et L2 pour la langue seconde).

2.5. Bilinguisme additif et bilinguisme soustractif

On peut parler de bilinguisme additif si les deux langues sont suffisamment valorisées. Dans ce cas, l'enfant est capable de développer une plus grande flexibilité cognitive par rapport à l'enfant monolingue qui n'a pas cette expérience. Au contraire, lorsque la langue maternelle est dévalorisée dans le milieu socioculturel de l'enfant, le développement cognitif de ce dernier risque d'être ralenti. Le bilinguisme dans ce sens est de type soustractif.

2.6. Bilingue biculturel, bilingue monoculturel

Selon HAMERS, on peut distinguer le *bilingue biculturel*, qui s'identifie simultanément à deux cultures, du *bilingue monoculturel* qui est bilingue tout en gardant sa culture seulement (L1). Un individu bilingue qui renonce à l'identité culturelle de son groupe pour adopter celle du groupe L2 est considéré comme un *bilingue acculturé* à L2.

CONCLUSION

On peut dire à propos de l'Algérie : qu'elle présente bien une situation de plurilinguisme social. Ce bilinguisme peut être caractérisé à la fois comme précoce et tardif (beaucoup d'enfants apprennent les langues dans leur petite enfance mais aussi à l'école). Ce bilinguisme est aussi équilibré, il est plutôt coordonné que composé.

CHAPITRE V

BILINGUISME ET DIGLOSSIE

1. DEFINITION ET HISTORIQUE DE LA DIGLOSSIE.

La notion de diglossie (du grec ancien diglotos, signifiant bilingue) est un concept sociolinguistique développé par FERGUSON(1959) pour décrire toute situation dans laquelle deux variétés d'une même langue sont employées dans des domaines complémentaires, l'une de ces variétés étant généralement de statut socialement supérieur à l'autre.

Dans un sens large, la diglossie existe dans toutes les sociétés où l'usage quotidien diffère sensiblement de la norme officielle, il faut que chaque variété soit utilisées de manière systématique : par exemple, une variété est employée dans les domaines formelles, comme l'administration, la religion la poésie, alors que l'autre est réservée à la conversation courante, aux discussions informelles, à la correspondance non officielle. FERGUSSON qualifie ces deux variétés l'une haute et l'autre basse. Exemple : Le monde arabe : l'arabe classique et l'arabe dialectal. La variété basse est généralement la langue maternelle, son acquisition se fait par l'usage, donc au sein de la famille. La variété haute s'apprend à l'école.

Le terme de diglossie a été étendu par FISHMAN (1967) à l'usage complémentaire institutionnalisé de deux langues distinctes dans une communauté donnée. Cette situation de diglossie se caractérise par un certain nombre de traits :

- La fonction : la fonction des deux variétés H et B n'est pas la même, il y a répartition de chacune d'entre elles selon les situations de communication.
- La notion de prestige, on se place ici au niveau de l'attitude des locuteurs qui ont tendance à qualifier H de supérieure de plus belle, de plus logique, de plus apte à exprimer les pensées importantes. Ils affirment aussi qu'ils préfèrent entendre un discours politique dans cette variété. La variété B est considérée comme étant inférieure, incapable d'exprimer un discours littéraire.
- La standardisation constituée par la moyenne des usages des locuteurs, ex : le français standard constitue la norme.
- La stabilité : la situation de diglossie est passagère, soumise à l'évolution. Le rapport entre une langue H et une langue L est ponctuel, éphémère, susceptible d'évolution.

La situation de diglossie se caractérise par la stabilité, elle peut durer plusieurs siècles. S'il y a évolution c'est par l'intermédiaire d'une forme de langue intermédiaire qui ne remet pas en cause véritablement le rapport entre H et L, comme par exemple l'arabe classique et l'arabe dialectal. Le concept de diglossie a été étendu par GUMPERZ (1971) aux sociétés multilingues, dans le sens où celles-ci peuvent utiliser différemment plusieurs codes (langues, dialectes) dans des domaines et des

fonctions complémentaires, comme l'Inde, qui a deux langues officielles, hautes : le hindi et l'anglais en plus des langues régionales.

2. LE REJET DE LA NOTION DE DIGLOSSIE

- Martinet utilise plusieurs éléments pour remettre en cause la notion de diglossie. Selon cet auteur, FISHMAN et GUMPERZ adoptent la notion de diglossie pour des raisons sociologiques, pour marquer la distinction bilinguisme individuel versus bilinguisme social. La diglossie implique le bilinguisme communautaire.

Dans cette perspective on ne voit pas ce que la distinction bilinguisme, diglossie apporterait de nouveau par rapport au bilinguisme individuel et bilinguisme social. Martinet rappelle que la hiérarchie entre les langues n'est pas absolue, il n'est pas toujours possible dans toutes les situations linguistiques de déterminer la hiérarchie. Exemple, le Canada. L'anglais est réservé au domaine économique et technique, le français est réservé au domaine culturel. Ces deux langues sont des langues de prestige bien qu'elles ne soient pas sur un pied d'égalité. Martinet conclue : j'écarte ce terme de diglossie tout simplement parce qu'il suppose qu'il y a deux sortes de bilinguisme :

- Le bilinguisme individuel entre langue de prestige identique
- Le bilinguisme communautaire dans lequel il y a nécessairement une hiérarchie de prestige entre plusieurs langues.

3. LES TENANTS DE LA NOTION : DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA DIGLOSSIE

La défense de la diglossie se fait selon deux axes principaux :

- La diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité.
- La diglossie expression et moyen d'un conflit social.

A partir de la distinction entre variété H et variété L, établie par Ferguson se construit une autre signification celle de la diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité. Il s'agit d'inégalité au niveau de l'utilisation des deux langues mais aussi des attitudes et représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ces deux aspects sont très importants. Le terme de diglossie permet d'insister sur cette inégalité qui peut être quantitative lorsqu'il s'agit de l'extension d'emploi de ces langues : ainsi la variété H a généralement une zone d'extension plus grande que la variété B. On peut parler d'inégalité qualitative lorsque les langues en présence ont le même statut.

CHAPITRE VI

ATTITUDES ET REPRESENTATIONS.

1. LINGUISTIQUE ET REPRESENTATIONS

La notion de *représentation*, empruntée aux sciences sociales, est aujourd'hui de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, on reconnaît en particulier que les représentations que les locuteurs se font des langues, de leurs normes, de leurs caractéristiques ou de leurs statuts au regard d'autres langues, influencent les procédures et les stratégies qu'ils développent et mettent en œuvre pour les apprendre et les utiliser.

Les représentations peuvent être étudiées dans deux grandes disciplines : sciences du langage et sciences cognitives. Ainsi, nous proposons les caractéristiques et quelques dimensions pour voir les relations avec la linguistique.

2. REPRESENTATION : UNE NOTION CARREFOUR

L'un des reproches que l'on peut faire aux définitions de la langue qui la ramènent à un instrument de communication est qu'elles risquent de laisser croire à un rapport neutre entre le locuteur et sa langue. Un instrument, on l'utilise lorsqu'on en a besoin, on le remet ensuite, or les rapports que nous avons à nos langues et à celles des autres ne sont pas tout à fait de ce type, il existe, en effet, tout un ensemble d'attitudes, de représentations et de sentiments des locuteurs face aux langues, ces attitudes et représentations linguistiques ont une influence sur le comportement linguistique.

La notion de représentation est aujourd'hui de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. Les représentations que les locuteurs se font des langues, de leurs normes, de leurs caractéristiques, ou de leurs statuts au regard d'autres langues, influencent les procédures et les stratégies qu'ils développent et mettent en œuvre pour les apprendre et les utiliser.

Dans un premier lieu, Le concept de *représentation* est apparu avec le sociologue E. DURKHEIM (1985) qui distingue les représentations collectives (partagées, stables, contraignantes) des représentations individuelles (variables). Ces représentations collectives reconstruisent la réalité : elles sont organisées, homogènes, communes, préservent le lien social et préparent à l'action. A partir de 1961, le concept est repris en psychologie sociale par MOSCOVICI S. qui théorise la notion de *représentations sociales*, elles sont à la fois forgées, transmises, acquises dans des processus interactifs. Elles sont définies comme ayant une double fonction « *d'une part celle de permettre aux individus de structurer leur action dans le monde social, d'autre part celle de leur permettre de communiquer, en les dotant d'un code commun*» (MOSCOVICI S., cité par MONDADA L. 1998, P.128).

Dans un deuxième lieu, le concept de représentation est issu de la philosophie de la connaissance et de la logique, repris par le cognitivisme, qui aborde le rapport langage / monde, rapport établi en termes de correspondance entre les mots et les choses. Elles sont évaluées par leur objectivité, elles permettent d'étudier le comportement et les activités de connaissance « *l'agir cognitif présuppose en effet la faculté de se représenter le monde d'une façon adéquate et pertinente* » (Ibid., p.129).

Ces deux traditions reposent sur un nombre de présupposés communs, souvent implicites, se posant les questions suivantes : confrontation RP/ son objet séparant le monde de son image qui renforce la transformation d'une réalité donnée, l'étude des représentations selon leurs diversités est différente d'un paradigme à l'autre. D'une part, la relation de correspondance entre mots et choses assure éventuellement l'objectivité. D'autre part, malgré leur multiplicité, elles tendent à être stabilisées chez les individus ou les groupes, et s'échappent aux variations. Elles sont d'ordre mental, collectif ou individuel, et ne sont qu'une manifestation parmi d'autres. Elles permettent à déterminer le sens et la finalité des activités cognitives et sociales.

Les quatre dimensions fondamentales des représentations sont les suivantes :

- Dimension performative : elles jouent un rôle structuré et structurant par rapport à la réalité, la réalité sociale est façonnée par une multiplicité de discours.
- Dimension contextuelle : elles sont des versions du monde qui apparaissent imposées, transformées, reformulées dans des interactions entre locuteurs d'une société.
- Dimension sémiotico-matérielle : elles sont constitutivement informées par les modes d'organisation propre à l'écrit ou à l'oral, au verbal ou au visuel, ces modes sont imbriqués dans les pratiques sémiotiques situées.
- Dimension praxématique : elles sont à traiter comme des activités sémiotiques, intégrées dans d'autres activités sociales.

Les représentations en linguistique ont été introduites pour au moins deux ordres de phénomènes .D'une part, elles font partie des modèles discursivo-cognitifs nécessaires pour rendre compte de l'interprétation et l'attribution du sens. D'autre part, « *les représentations que les locuteurs se font de la langue sont invoquées pour comprendre leurs comportements linguistique, que ce soit en production [...] ou encore réception [...], dans un cadre fortement inspiré de la psychologie* » (Ibid., p.132).

La notion de représentation en linguistique se rend compte de la fonction référentielle du discours et de ses conséquences théoriques. Les relations sociales sont instaurées par les interlocuteurs au moyen de ressources linguistiques. La langue ne se considère pas comme système mais comme action sociale. Il est essentiel de saisir leurs processus d'émergence, leurs modes d'organisation et de fonctionnement en contexte. L'analyse se focalise sur des situations sociales où les locuteurs se livrent à des activités descriptives, orientées vers le contexte, sur les finalités pratiques.

Le rapport des locuteurs Algériens à la langue française nous ouvre la porte d'étude des représentations, étudier le statut des locuteurs à l'intérieur du système linguistique français, voir comment se forge l'identité linguistique de l'Algérien, une identité à mi-chemin entre un arabe algérien évolué et enrichi par l'introduction de nombre de mots nouveaux et une langue française réappropriée et réadaptée à un environnement et à un espace social. De ce fait, l'étude de l'imaginaire linguistique, les représentations, la politique linguistique nous explique cette appropriation du français par les locuteurs algériens.

2.1. Attitudes et opinions

L'un des reproches que l'on peut faire aux définitions de la langue qui la ramènent à un instrument de communication est qu'elles risquent de laisser croire à un rapport neutre entre le locuteur et sa langue. Un instrument, on l'utilise lorsqu'on en a besoin, on le remet ensuite, or les rapports que nous avons à nos langues et à celles des autres ne sont pas tout à fait de ce type, il existe, en effet, tout un ensemble d'attitudes, de sentiments des locuteurs face aux langues, ces attitudes linguistiques ont une influence sur le comportement linguistique.

Les deux notions, celle de représentation et celle d'attitude, toutes deux empruntées à la psychologie sociale, présentent de nombreux points de rencontre et sont parfois utilisées l'une à la place de l'autre, des auteurs préfèrent les distinguer, l'attitude est généralement définie comme une disposition à réagir de manière favorable ou non à une classe d'objet.

Les informations dont dispose un individu sur un objet particulier, constituent ainsi un stock de croyances, ces croyances peuvent être motivées par des informations objectives, comme elles peuvent s'appuyer sur des préjugés ou des stéréotypes. Les opinions sont définies par ROUQUETTE et RATEAU comme suit « *les opinions dépendent d'une instance qui se situe plus en amont, une instance organisatrice si l'on veut, qui règle l'articulation de l'individuel et du collectif et génère le passage du pont de vue général sur un thème ou une famille de thèmes à son application au cas particulier* » (ROUQUETTE M.L., RATEAU P., 1998, p.22)

La notion d'attitude linguistique, qui s'est développée à partir des recherches de LOMBERT W. sur la psychologie du bilinguisme au Canada, ressortit davantage aux théories et aux méthodes de la psychologie, alors que celle de *représentation* doit plus à l'étude contrastive et culturelle et des identités et relèverait plutôt de concepts.

L'étude sociolinguistique des représentations en matière de langue et de langage doit, donc, tout en s'appuyant sur celle des attitudes et sur les méthodes d'enquêtes correspondantes, se donner un objectif complémentaire, plus centré sur l'analyse des formes et des contenus des pratiques des interlocuteurs.

2.2. Les stéréotypes

Un stéréotype est une forme socialement marquée et notoirement étiquetée par les locuteurs d'une communauté linguistique ou par des gens de l'extérieur. Il est souvent confondu avec les représentations, ainsi, « *le stéréotype est bien une représentation qui a mal tourné, ou qui a trop bien tourné, victime, à n'en pas douter à la suite d'un usage immodéré dû à une grande notoriété, d'un processus de figement inhérent cependant à la nature de la représentation, dont la pertinence pratique en discours est tributaire de son fonctionnement simplificateur et donc univoque et à une stabilité de contenu rassurante pour les membres du groupe/ de la communauté concerné(e)* » (BOYER H., 2003, p.15)

Ce type de variable représente un intérêt particulier, non seulement en raison de sa grande visibilité, mais aussi parce que cette appropriation par la conscience sociale en influence parfois de façon définitive le sort, si le stéréotype est évalué de façon positive, il peut être rapidement adopté par la communauté linguistique entière, mais s'il est évalué négativement, le changement en cours soit tout simplement renversé.

On considère généralement que le *stéréotype* constitue une forme spécifique de verbalisation d'attitudes, caractérisé par l'accord des membres d'un même groupe autour de certains traits, qui sont adoptés comme valides et discriminants pour décrire un autre. Le stéréotype affiche ainsi les perceptions identitaires et la cohésion des groupes, l'important n'est ainsi pas de décider si le stéréotype est vrai, mais de savoir le reconnaître comme tel, et de reconnaître sa validité pour un groupe donné, dans la manière dont il affecte les relations entre les groupes et corollairement, par exemple, l'apprentissage des langues pratiquées par ces groupes.

Les stéréotypes identifient des images stables et décontextualisées, schématiques et raccourcies, qui fonctionnent dans la mémoire commune, et auxquelles adhèrent certains groupes. Le degré d'adhésion et de validité que leur portent certains groupes de locuteurs peut être lié à des conduites, à des comportements linguistiques et à des comportements d'apprentissage.

Le stéréotype, en tant qu'expression de la personnalité collective, est transmis à l'individu par le milieu social, il organise l'identification / inclusion de l'individu à une communauté, une collectivité de valeurs communes tout en effectuant l'exclusion de l'autre.

2.3. L'imaginaire linguistique

Mener une étude sociolinguistique concernant les représentations des locuteurs vis-à-vis de leur(s) langue(s) maternelle(s) ou celles dites "secondes", nous fait penser à la relation qui unit ce sujet parlant à la langue (la sienne et celle d'autrui), le concept d'imaginaire linguistique étudie ce rapport compliqué. Ce concept apparaît vers 1975 lors des analyses des enquêtes menées pour la thèse de doctorat d'Etat (sous la direction d'ANDRÉ MARTINET) sur la phonologie du français contemporain et sa dynamique dans un français régional, à étudier surtout le rapport des locuteurs à la langue la leur en particulier et celle des autres

locuteurs. L'imaginaire linguistique est défini comme le rapport du sujet à la langue, repérable par ses commentaires évaluatifs sur les usages ou les langues.

Le terme *imaginaire* a alors été préféré à celui d'attitude ou de représentation étant donné leur polysémie et en particulier celle de *représentation* qui « ... permettait en sociolinguistique de fédérer diverses remarques concernant les sentiments linguistiques des sujets, leur valorisation des formes dites de prestige ou leur dévalorisation de leur parler voire leur culpabilité linguistique et bientôt leur insécurité linguistique » (HOUDEBINE - GRAVAUD A.M., 2002, p. 11). D'où la notion avancée d'imaginaire pour prendre en compte ce rapport du sujet à la langue, la sienne et celle de la communauté qui l'intègre comme sujet parlant, sujet social où dans laquelle il désire être intégré, par laquelle il désire être identifié.

Les analyses des attitudes subjectives s'approfondissant, se complexifiant et se développant en contact avec l'extension des descriptions sociolinguistiques, cette notion d'imaginaire linguistique, proposée pour prendre en compte ce rapport (ou ces représentations) des sujets parlants à la langue, s'est vue approfondie et développée jusqu'à devenir un concept relativement stabilisé qui a permis de décrire les attitudes des sujets parlants en les précisant par la construction de catégorisations.

Pour BOYER H., il considère que l'ensemble des représentations constituent un imaginaire communautaire ou ethno socioculturel, « *L'imaginaire en question, nourri des contenus d'imaginaires individuels et influant fortement sur eux [...] renferme les paradigmes de base d'une situation culturelle donnée- en ce qu'ils peuvent avoir de commun et de différent d'une culture à l'autre- imaginés par consensus au sein de groupes humains et normant les détails des démarches cognitives tant que les rapports de ces dernières ne finissant pas par entraîner une modification de ces paradigmes* » (DESCHAMPS J., 1996, p. 16)

Le modèle de l'IL part du principe que la norme est le résultat de plusieurs facteurs qui s'enchevêtrent. Ces facteurs relèvent non seulement de contraintes inhérentes au système même de la langue (normes objectives), mais aussi des attitudes linguistiques des locuteurs (normes subjectives). Parmi les normes objectives, HOUDEBINE distingue les normes systémiques et les normes statistiques. Les premières concernent la conformité des usages aux règles de la structure de la langue, tandis que les deuxièmes correspondent à leur fréquence. Les normes subjectives correspondent à l'imaginaire linguistique proprement dit des locuteurs, lequel rend compte « *du rapport (ou des représentations) des sujets parlant à la langue* » (HOUDEBINE-GRAVAUD A.M., 2002, p. 11). Cet imaginaire se traduit par un ensemble d'attitudes parmi lesquelles HOUDEBINE-GRAVAUD distingue les normes évaluatives, fictives, prescriptives, communicationnelles et identitaires.

Les normes évaluatives correspondent à la conscience que les locuteurs ont de la présence ou de l'absence d'un fait de langue dans leurs propres usages ou ceux des autres. Les attitudes qui s'appuient sur des jugements d'ordre esthétique, affectif ou historique, relèvent des normes fictives. À partir du moment où les normes sont institutionnalisées, c'est-à-dire entérinées et véhiculées par les ouvrages de référence (dictionnaires et

grammaires), par l'école ou encore par les académies de la langue, elles deviennent des normes prescriptives. De leur côté, les normes communicationnelles reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges : par souci de clarté ou de compréhension, un locuteur peut en effet vouloir adapter son langage et utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme transgression des règles. Enfin, les normes identitaires permettent de rendre compte du rôle que la langue joue dans la construction de l'identité culturelle d'une communauté.

3. REPRESENTATIONS ET IDEOLOGIE

Idéologie et représentations sont souvent confondues, selon MANNONI, il est possible de « *considérer représentations et idéologie sous l'angle de la similitude de nature, les différences n'étant que de la partie au tout et de l'élément à la structure d'ensemble à laquelle il appartient. En effet [...] de quoi une idéologie peut être constituée sinon d'un système (réseau) de représentations en interconnexion* » (MANNONI P., 1998, p. 54). L'idéologie pourrait être l'instance de raison des représentations, un corps plus ou moins fermé de représentations, une construction sociocognitive spécifique à teneur coercitive, susceptible de légitimer des discours performatifs et donc des actions dans la perspective de la conquête de l'existence, du maintien d'un pouvoir au sein de la communauté ou face à une autre/d'autres communauté(s), BOYER H., en parlant de la politique linguistique appliquée en France, considère « *L'unilinguisme comme idéologie sociolinguistique* » (BOYER H., 2003, p. 49). Le même auteur nous propose le schéma ci-dessous pour mieux expliquer ces différentes notions ainsi d'explicitier les liens qui les unissent ((Ibid., p. 19)

IMAGINAIRE(S) COMMUNAUTAIRE(S)

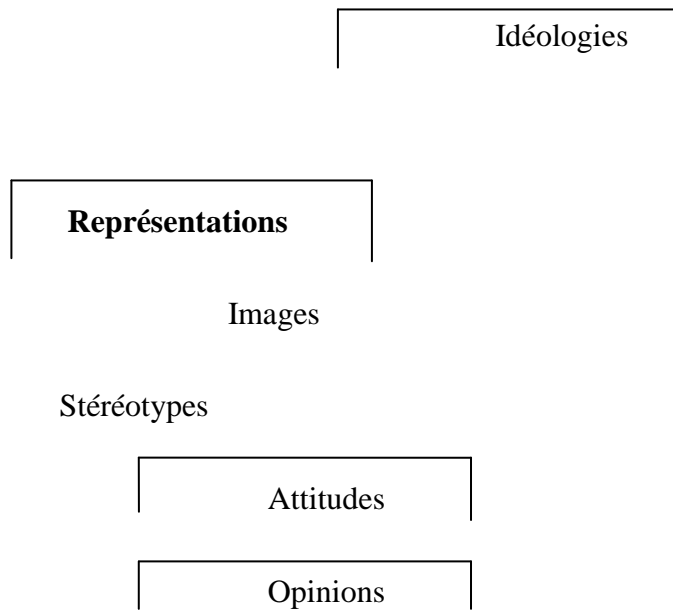


Figure 01 : Paradigme représentationnel

CONCLUSION

Les représentations doivent être prises en considération dans les politiques linguistiques, les sociolinguistes ont mené de nombreux travaux sur les attitudes et les représentations des sujets vis-à-vis des langues, de leur nature, de leur statut ou de leurs usages, ces représentations constituent un élément structurant du processus d'appropriation langagière. Les représentations sur la langue maternelle, sur la langue étrangère et sur leurs différences sont liées à certaines stratégies chez les locuteurs.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

1. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Nous appellerons une politique linguistique un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale, et la planification linguistique est la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte. Les deux expressions *politique linguistique* et *planification linguistique* permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la / les langues(s) en usage dans une société donnée. La planification linguistique est alors un passage à l'acte juridique et administratif, la concrétisation sur le plan des institutions de considérations, de perspectives, de choix, qui sont ceux d'une politique linguistique celle-ci peut concerner une langue dans son identité structurale, concerner les fonctionnements socioculturels d'une langue à ceux d'une autre, également en usage dans la même communauté et présenter une double visée linguistique et sociolinguistique. Le plus souvent, les objectifs linguistiques dépendent d'objectifs plus globaux à l'échelle sociale toute entière ; unification nationale, rapprochements diplomatiques et orientation de l'économie vers un nouveau secteur. Pour HENRI BOYER :

« l'expression politique linguistique est plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue(s) en usage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique » (BOYER H.,1996, p. 23)

La politique linguistique repose sur de simples directives, et elle s'inscrit dans le cadre d'un marché linguistique, cette dynamique sociolinguistique à deux ou plusieurs langues, peut aller de la coexistence plus ou moins pacifique au conflit ouvert, en passant par toutes les modalités de la concurrence et de l'antagonisme, à base de déséquilibre fonctionnel et l'inégalité statutaire. Les causes non linguistiques de la dominance et donc du conflit, ne sont pas faciles à identifier, mais parmi les plus fréquemment observées : démographique migratoire, politique, économique, militaire et sociale.

L'Algérie considérée pays bilingue : arabe classique et français hérité du colonisateur, a adopté la politique linguistique d'unilinguisme qui consiste à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique. En retrouvant son propre équilibre à travers l'expression de son identité, grâce à un outil authentique, l'Algérie contribuera, beaucoup mieux, à enrichir la civilisation universelle tout en profitant de ses apports et expériences. L'accès aux cultures universelles, une fois assurée la maîtrise de la langue nationale, permet une communication positive avec le monde extérieur, pour tirer profit de l'esprit créateur d'autrui dans

les domaines de la science et de la technologie, dans cet optique, le français est la première langue étrangère, l'anglais est une deuxième langue étrangère.

2. IDEOLOGIE LINGUISTIQUE

Le terme idéologie a été créé au 18^{ème} siècle, l'expression *idéologie linguistique* apparaît récemment à la suite et à la faveur de l'évolution de la sociolinguistique et d'autres sciences voisines. L'idéologie linguistique est une forme d'idéologie parmi tant d'autres (politique, économique, culturelle..), mais dont le champ d'application est la gestion des langues.

L'idéologie s'identifie à un système d'idées sur lequel est fondée la gestion des langues dans un pays, une partie de celui-ci, une ville ou une autre entité politico-administrative. Elle naît d'un besoin ressenti dans un milieu plurilingue par le pouvoir, une classe sociale, un groupe confessionnel... besoin de mieux gérer les langues en présence. Son objectif principal est d'assurer une meilleure communication entre les membres d'une communauté. Elle inspire la répartition des fonctions entre les différentes langues en présence, compte tenu des critères généralement objectifs : nombre de locuteurs, dynamisme d'un code par rapport à d'autres, l'importance de la langue dans l'environnement international, son rôle dans l'acquisition des connaissances. Elle se donne la tâche de prévenir l'anarchie linguistique et même de la combattre.

Cependant, malgré les principes absolument objectifs qui la fondent, l'idéologie linguistique masque quelques fois les intérêts d'un groupe politique, d'un groupe ethnique. L'idéologie linguistique officielle d'unilinguisme en Algérie peut être un cas exemplaire. La langue arabe ne se serait pas imposée, mieux n'aurait pas été imposée sur les autres langues en Algérie, alors fondamentalement plurilingue, si elle n'était pas la langue du Coran.

3. IDEOLOGIE LINGUISTIQUE IDENTITAIRE

En dehors de l'idéologie officielle, il existe plusieurs idéologies parallèles qui peuvent être définies comme la vision que les communautés linguistiques ont des différentes langues en présence, et de leurs locuteurs. Elles visent les intérêts particuliers des groupes en présence tout autant qu'elles expriment leurs désirs et aspirations et rendent compte de leur vision de la société. L'étude de l'idéologie linguistique identitaire exige un questionnement sur le concept d'identité. Les notions auxquelles il est souvent associé à savoir, ethnie, tribu, clan...

L'identité peut être définie comme un processus dynamique de caractérisation de soi et des autres qui se construit dans l'interaction entre individus et entre groupes. Nous revenons à ce concept dans la partie suivante

pour mieux le cerner. Le problème de l'identité est relativement ancien ; mais c'est au 19^{ème} siècle qu'elle a pris de l'importance avec le concept de nationalisme en Europe.

De nouvelles identités, tout en se structurant, marquent aussi la vie sociétale. Par ce caractère social, l'identité évolue sur le plan individuel et collectif, elle s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les processus dynamiques d'identification participent à la reconstruction des groupes sociaux. Dans ces processus, on recourt à des stratégies identitaires, celles-ci, individuelles ou collectives, servent soit à perpétuer les divers statuts identitaires qui sont activés par le rapport entre les acteurs, soit à les modifier. L'Algérie, pays plurilingue, a adopté une idéologie identitaire fondée sur l'arabisation.

CONCLUSION

Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée, par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations communautaires. Ces représentations qu'ont les usages de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence / conflit et les attitudes ainsi générées, sont autant d'éléments déterminants dans l'évaluation de la concurrence / du conflit et la réussite ou l'échec d'une politique linguistique.

CHAPITRE VIII

LES COURANTS DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

L'étude du langage, on l'a vu est traversée par un conflit permanent entre ceux qui appréhendent le langage comme système ce sont les courants variationnistes (voir Labov et Bernstein) et ceux qui l'appréhendent comme discours. Cette dernière tendance est aujourd'hui dominée par les divers courants :

1. LES COURANTS PRAGMATIQUES

La pragmatique s'intéresse à l'usage du langage, ce qui en fait le complément naturel de la linguistique, qui, elle s'intéresse au langage. Historiquement, la pragmatique naît lorsque John Austin, philosophe du langage ordinaire donne les *William James Lectures* à Harvard en 1955. A cette occasion, il introduit l'idée, révolutionnaire dans la philosophie anglo-saxonne de l'époque, selon laquelle les phrases, notamment affirmatives, ne servent pas simplement à décrire le monde, mais sont aussi un moyen d'action. Ainsi, le locuteur d'une phrase donnée dans un environnement donné (un *énoncé*) peut produire une assertion (ex: *Le chat est sur le paillason*), une promesse (ex: *Je viendrais demain*), un ordre (ex: *Je t'ordonne de fermer la porte*), etc. Pour autant, cette proposition, connue sous le nom de *théorie des actes de langage* et décrite de façon plus formelle par un élève d'Austin, John Searle, s'inscrit toujours dans une vision traditionnelle de la communication linguistique, selon laquelle le langage est un code. Dans cette optique, l'intention du locuteur qui produit un acte de langage donné est récupérée via la convention linguistique.

C'est à P. GRICE que revient le mérite d'avoir fondé la pragmatique moderne lorsqu'il prononce à son tour les *William James Lectures* en 1967. Il insiste en effet sur l'insuffisance du modèle codique, insuffisance due au fait que la convention linguistique ne permet pas de récupérer l'intention du locuteur dans son intégralité. Il faut lui adjoindre des processus inférentiels qui permettent l'interprétation complète de l'énoncé. Selon GRICE, la communication (notamment linguistique) est un processus coopératif qui obéit à un certain nombre de maximes et c'est sur la violation éventuelle de ces maximes que s'appuie l'interlocuteur pour récupérer l'intention du locuteur lorsqu'elle n'est pas explicitement communiquée. Dans cette optique, et moyennant la contribution que fait la signification linguistique de la phrase à l'interprétation de l'énoncé, la communication linguistique est interprétée, comme tout comportement intentionnel, à partir des états mentaux que l'interlocuteur prête au locuteur.

Ainsi, à ses débuts, on peut voir toute l'histoire de la pragmatique comme une tentative pour réintégrer la communication linguistique dans le comportement en général: dans la *théorie des actes de langage*, cela consiste à intégrer la communication dans une philosophie de l'action, dans le cadre de la

théorie gricéenne, cela consiste à faire de la communication, comme de tout comportement, l'objet de la *théorie de l'esprit*.

C'est dans les années 80 que la pragmatique trouve son visage contemporain avec la *théorie de la pertinence*, proposée par Dan SPERBER et DEIRDRE Wilson. A la suite de GRICE, SPERBER et Wilson insistent sur la sous-détermination sémantique de la communication linguistique et sur la nécessité de compléter le processus purement linguistique par des mécanismes inférentiels qui permettent d'accéder à l'interprétation complète de l'énoncé. Leur apport consiste à inscrire la pragmatique dans les sciences cognitives contemporaines en adoptant dans un premier temps une approche modulaire, inspirée par les propositions de Jerry FODOR.

Dans cette optique, la partie proprement linguistique de l'interprétation est laissée à un mécanisme spécialisé, tandis que la part pragmatique se fait au niveau du système central de la pensée. C'est là qu'intervient un processus non spécialisé d'inférences non-démonstratives qui, prenant pour prémisses l'interprétation partielle de l'énoncé livrée par le mécanisme linguistique ainsi que des informations tirées de mémoires de profondeur variable, l'ensemble formant le contexte, livre l'interprétation complète de l'énoncé. L'ensemble du système pragmatique s'articule autour du principe de pertinence, un principe d'économie cognitive qui se définit par l'équilibrage entre le coût du traitement et les effets cognitifs de l'énoncé. La pertinence intervient à deux niveaux:

- Le choix des informations qui entrent dans le contexte
- L'arrêt du mécanisme inférentiel lorsqu'un effet suffisant pour équilibrer l'effort est atteint.

Dans un deuxième temps, SPERBER et WILSON ont partiellement modifié leur théorie, en l'insérant, non plus dans la modularité fodorienne, mais dans la perspective de la psychologie évolutionniste proposée notamment par John TOOBY et Leila COSMIDES. Dans cette optique, l'esprit humain ne se compose pas d'un nombre fini de modules spécialisés pour les différentes modalités perceptives et d'un système central, mais d'un grand nombre de modules dits *darwiniens* spécialisés pour des domaines différents, comme, par exemple la physique naïve ou la psychologie naïve, domaines qui se sont créés au cours de l'évolution. Ainsi, la pragmatique serait un module darwinien, qui aurait évolué spécifiquement pour l'interprétation de la communication linguistique et qui pourrait être un sous-module de la psychologie naïve.

Dans cette perspective, les travaux de l'équipe sur les fondements de la pragmatique se répartissent sur plusieurs axes: d'une part, les particularités logiques des énoncés (notamment ce qui les rend nécessairement vrais ou nécessairement faux), la modélisation et la spécification de la théorie de la pertinence sur certains points, le rapport entre l'usage du langage et la théorie de l'esprit, les problèmes d'évolution. (cf la philosophie du langage avec Searle)

2. LES COURANTS INTERACTIONNISTES

Etroitement liés aux conceptions pragmatiques, les courants interactionnistes conçoivent le langage comme foncièrement interactionnel (on dit aussi interactif ou dialogique)

- **L'interaction verbale** : Tout au long de l'échange, les partenaires, les interactants, agissent l'un sur l'autre et se transforment à travers cette action réciproque. On ne doit pas séparer émission et réception comme deux comportements successifs, mais considérer que les deux partenaires sont à la fois en position d'émission et de réception. Cette conception de l'activité langagière va de pair avec l'idée que l'interprétation n'est pas incluse dans les énoncés, attachée à eux de manière stable, mais qu'elle résulte d'un travail menée en commun par les interactants.

L'interactionnisme veut s'affranchir d'une linguistique traditionnellement polarisée sur le seul matériau verbal. La possibilité d'enregistrer à la fois le son et l'image a permis de mettre en évidence le caractère multicanal de la communication verbale, qui déborde largement le strict domaine de la langue naturelle : les interactants communiquent par leurs émissions vocales mais aussi par leur silences, leurs mimiques, leurs postures, manière dont ils prennent alternativement la parole(étude des paroles), dont ils se ménagent ou non (étude de la politesse)

- **L'Analyse conversationnelle** : Beaucoup de linguistes, surtout dans les pays anglo-saxons, assimilent analyse du discours et analyse conversationnelle. Cette dernière est le domaine d'étude privilégié des courants interactionnistes, puisqu'elle étudie les relations verbales mais aussi paraverbales et gestuelles.

CHAPITRE VIV

LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE

INTRODUCTION

Depuis les années 1990, une partie de la sociolinguistique française et francophone (mais aussi plus largement européenne) a tendance à s'intéresser massivement aux phénomènes langagiers observés en milieu urbain. On peut justifier cet intérêt par des motivations théoriques, mais aussi sociales, comme nous aurons l'occasion de le voir. Ce domaine de recherche pourrait passer relativement inaperçu s'il n'avait parfois tendance à occulter les autres domaines du vaste territoire de la sociolinguistique, qui suit à l'heure actuelle deux orientations majeures très marquées et parfois croisées : l'étude des représentations linguistiques (avec un retour en force de la psychologie sociale) et l'étude des phénomènes langagiers en milieu urbain. La première tendance pose des problèmes théoriques, méthodologiques et épistémologiques qu'il conviendrait d'examiner plus longuement.

La deuxième tendance est beaucoup plus problématique. On peut parler à l'heure actuelle d'un certain engouement pour la sociolinguistique (dite) urbaine. Cet intérêt pour les phénomènes langagiers urbains se lit aisément dans les thèmes de deux colloques internationaux s'étant déroulés à dix ans d'intervalle : celui de Dakar (« Des langues et des villes », 15-17 décembre 1990) et celui de Libreville (« Les villes plurilingues », 25-29 septembre 2000), ce dernier pouvant implicitement être considéré comme un colloque de « sociolinguistique urbaine » tant l'expression a été employée dans les communications et les discussions.

1. LA PERTINENCE DU FACTEUR URBAIN EN LINGUISTIQUE

L'urbanisation est un ensemble de processus conduisant notamment à la territorialisation des espaces et, partant, des pratiques et représentations linguistiques, mais aussi à l'individuation de certaines variétés, à la modification de certaines de leurs fonctions et par voie de conséquence de certaines de leurs formes. La ville comme nombre d'études l'ont souligné, semble en tout cas jouer un rôle majeur et même « moteur » dans la dynamique des langues, que ce soit au niveau de leur *statuts* ou de leur *corpus*.

1.1. Les champs de la sociolinguistique urbaine

Si la sociolinguistique insiste tant sur l'importance du facteur urbain, c'est que celui-ci s'avère déterminant dans la variation linguistique ou dans la distribution des langues. On peut distinguer quatre directions majeures dans le champ global de la sociolinguistique urbaine :

- Une première orientation vise à analyser les changements observés dans la distribution des langues (transmission, véhicularisation) en milieu urbain. L.-J. Calvet a illustré certains phénomènes connus depuis longtemps quant au « brassage » de langues opéré par les villes : celles-ci agissent comme une « pompe » aspirant du plurilinguisme et recrachant du monolinguisme ou des formes véhiculaires (Calvet 1994), ou bien elles redistribuent les variantes régionales apportées par les migrants en variantes sociales (Calvet 2000).
- Une deuxième optique vise à saisir les effets de la ville sur les formes linguistiques : l'urbanisation a des incidences directes sur le *corpus* des langues (Calvet 2000). G. Manessy (1992) avait quant à lui dressé un inventaire des « modes de structuration des parlers urbains ». Ces changements peuvent aboutir à la dialectalisation ou à la créolisation des langues.
- Une troisième perspective s'attache à étudier la façon dont les représentations linguistiques et leur verbalisation par des groupes sociaux différents sont *territorialisées* et contribuent à la *mise en mots de l'identité urbaine* (Bulot et Tsekos 1999).
- Une dernière tendance a pour prédilection les phénomènes regroupés sous l'étiquette réductrice « banlieue », avec tout ce qui touche aux adolescents, aux groupes de pairs, aux tags, aux graphes, au rap, aux insultes, etc.

La pertinence d'une sociolinguistique *urbaine* paraît incontestable en regard des nombreux phénomènes qu'elle peut couvrir. D. de Robillard (2000b) souligne bien tous les avantages qu'il y a à analyser le rôle de l'urbanisation dans les processus linguistiques, et il effectue des comparaisons tout à fait stimulantes avec les phénomènes de vernacularisation et de créolisation. Mais comme nous l'avons vu, la multiplication de syntagmes déclinant l'adjectif *urbain* mérite qu'on s'y arrête.

1.2. L'adjectif *urbain*

L'adjectif urbain(e), qui caractérise le champ disciplinaire, apparaît comme problématique. L'une des premières précautions à prendre lorsque l'on effectue de la sociolinguistique urbaine est de préciser que l'on ne fait pas de la sociolinguistique « en ville », mais que la ville est conçue « *comme terrain et pas seulement comme lieu d'enquête* ». Ce qui pourrait apparaître comme une évidence revêt de l'importance lorsque l'on sait que, si un grand nombre de chercheurs prennent réellement en compte et de manière problématique les effets de l'urbanisation sur les pratiques et les représentations linguistiques, certains d'entre eux semblent se contenter d'accoler l'adjectif *urbain* à leur analyse qui est certes sociolinguistique (et souvent très enrichissante), mais en aucune façon spécifiquement *urbaine*. À titre de « mauvais » exemples, L.-J. Calvet cite deux études censées évoquer l'une un « *parler urbain* » et l'autre

une « *variété sociale urbaine* », mais qui ne paraissent tenir aucunement compte des spécificités *urbaines* de leurs données. L.-J. Calvet explique que le fait d'utiliser un corpus urbain ne garantit nullement que ses caractéristiques urbaines soient prises en compte par les procédures de description : la sociolinguistique urbaine ne peut pas se contenter d'étudier des situations urbaines, elle doit dégager ce que ces situations ont de spécifique, et donc construire une approche spécifique de ces situations.

2. LA QUESTION DES « BANLIEUES » ET LES FONDEMENTS SOCIAUX DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

2.1. Les enjeux sociaux de la sociolinguistique

On affirme souvent que la sociolinguistique est une « *linguistique de la crise* » (GARDIN et MARCELLESI 1987, p.16), c'est-à-dire qu'elle aurait émergé à partir d'interrogations concrètes sur des phénomènes sociaux problématiques. D'après Bachmann *et al.* (1981), qui véhiculent une idée généralement partagée, c'est la « redécouverte » de la pauvreté aux États-Unis, après une période d'apparente prospérité, qui aurait entraîné l'intervention de spécialistes en anthropologie linguistique, mais aussi de sociologues, de psychologues et d'intervenants divers.

Elle naît tout à fait dans la tradition américaine, avec des gens qui sont fort connus à l'époque et au moment où naît en 1962 la psycholinguistique américaine de l'école d'anthropologie américaine. Le champ de la sociolinguistique s'intéressait au langage comme un problème dans la vie sociale. Aucun des problèmes n'était l'affaire de tous (par exemple le Black English, le bilinguisme, les planifications et politiques linguistiques, les interactions dans les petits groupes). Toutefois, et comme l'a montré L.-J. Calvet (1999), on sait que les « fondateurs » de la sociolinguistique n'étaient pas tous des linguistes reconnus, mais qu'ils faisaient en majorité partie d'un réseau de jeunes chercheurs ayant l'ambition de donner une dimension sociale à l'étude du langage, en opposition théorique et académique avec le générativisme émergent de Chomsky. Il importe donc que les sociolinguistes contemporains ne justifient pas systématiquement leurs travaux en se référant à une époque et des travaux fort différents.

2.2. La question des « banlieues »

Comme nous l'avons dit, une partie de la sociolinguistique s'intéresse de plus en plus aux phénomènes dits « de banlieue », à savoir les pratiques et les représentations linguistiques d'enfants ou d'adolescents, issus ou non de l'immigration, vivant dans des quartiers « dits difficiles » (périphéries urbaines, cités, HLM, bidonvilles, quartiers centraux populaires, etc.) et se rassemblant notamment entre « groupe de pairs ». Ces études de la « culture » ou des « sous-cultures » urbaines prennent pour support des interactions, des vanes, des discours, des récits, voire des chansons de rap, et des tentatives sont faites aussi pour examiner les corrélations entre les pratiques quotidiennes « de la rue » et les résultats scolaires.

Les travaux se multiplient actuellement sur ce sujet, même si l'on semble parfois avoir du mal à dépasser l'affirmation aujourd'hui bien établie et quelque peu redondante : les parlers urbains sont un moyen pour les jeunes qui les façonnent de marquer leur(s) identité(s) problématiques...

CONCLUSION

Il est certain que ce tour d'horizon de la sociolinguistique urbaine, forcément non exhaustif, n'a pour d'autre ambition que de soulever quelques problèmes relatifs à l'émergence de ce champ et de le mettre en perspective avec d'autres thèmes de la linguistique, notamment les questions de « légitimité » et de « frontières ».

Une partie de la sociolinguistique francophone contemporaine a tendance à limiter le champ de la sociolinguistique (*urbaine*) aux phénomènes « jeunes » ou « banlieue ». Si ces études présentent parfois un intérêt certain, leur multiplication tourne à la mode, et cette restriction est préjudiciable à l'esprit d'ouverture de la sociolinguistique. Il est peut-être temps, au moyen d'une épistémologie de la discipline, de se pencher à nouveau sur les interrogations qui ont permis l'émergence de la sociolinguistique et de reprendre certaines questions toujours ouvertes, et auxquelles ne pourra répondre qu'une sociolinguistique consciente, une sociolinguistique qui s'engage enfin dans les débats qui ont longtemps paru désuets (sociolinguistique ou sociologie du langage ? Sociolinguistique urbaine ou sociolinguistique ?) Et non pas livrée à elle-même, aux passions, aux modes, aux tentations.

BIBLIOGRAPHIE :

- BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974
- BERNSTEIN B., *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit, 1975.
- BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard, 1982.
- BOYER H., *De l'autre côté du discours. Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires*, L'Harmattan, France, 2003.
- BOYER H., *Éléments de sociolinguistique: Langue, communication et société*, Dunod (2^o édition) 1996.
- BOYER H., *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, 2001
- BOYER H., *Langues en conflit, Etudes sociolinguistiques*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- BOYER H., *Plurilinguisme: « contact » ou « conflit » de langues ?*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- BOYER H. (éd.), *Sociolinguistique, territoire et objets*, Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- CALVET L.J., *Linguistique et colonialisme: petit traité de glottophagie*, Payot, Paris, 1974.
- CALVET L.J., *Langue, corps et société*, Payot, Paris, 1979.
- CALVET L.J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993
- CALVET L.J., *Les voies de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine*, Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *Sociolinguistique du Maghreb*, bulletin du laboratoire de sociolinguistique, René-Descartes, Paris, 1996.
- CANUT C., *Imaginaires linguistiques en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- CHAUDENSON R., *La francophonie: représentations, réalités, perspectives*, Didier-Edition, Paris, 1992.
- CHARAUDEAU P., *Langage et discours*, Hachette, Paris, 1983.
- DESCHAMPS J., *Les avatars de l'imaginaire*, L'Harmattan, France, 1996
- DOISE W., *Les représentations sociales : définition d'un concept*, Connexions, 45, 1985
- DRIGEARD G., FIALA P., TOURNIER M., *Courants sociolinguistiques*. Klincksiek, Paris, 1989.
- FISHMAN J., *Sociolinguistique*, Nathan, Paris, 1971.
- GARMADI S., *La sociolinguistique*, PUF, Paris, 1981.
- GUESPIN L., *L'analyse du discours, problèmes et perspectives*, La nouvelle critique, Paris, 1975.
- GUMPERZ J., *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- HAMERS J.F., BLANC M., *bilingualité et bilinguisme*, Pierre Mardaga, Liège, 1983.
- HOUDEBINE - GRAVAUD A.M., *L'imaginaire linguistique*, L'Harmattan, France, 2002.
- JUILLARD C., CALVET L.J., *Les politiques linguistiques. Mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, 1996.
- KERBRAT ORECCHIONI, *L'implicite*, Armand Colin, Paris, 1986.

- LABOV W., *Sociolinguistique*, Minuit, Paris, 1976.
- LAROUÏ A., *L'idéologie arabe contemporaine*. Maspero, Paris, 1983.
- MACKEY W., *bilinguisme et contact des langues*, Klincksieck, Paris, 1976.
- MAINGUENEAU D., *Aborder la linguistique*, Seuil, 1 Paris, 1996.
- MANNONI P., *Les représentations sociales*, PUF, Paris, 1998
- MARCELLISI J.B., GARDIN B., *Introduction à la sociolinguistique*, Larousse, Paris, 1974
- MARTINET A., *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, 1970.
- MAURAIS J., *Politique et aménagement linguistiques*, Le Robert, Paris, 1987
- MOATASSIME A., *Arabisation et langue française au Maghreb*. Paris, PUF, Paris, 1992.
- MONDADA L., *Cahiers de praxématique*, Presses Universitaires, Montpellier, 1998
- MOREAU M. L., *Sociolinguistique. concepts de base*, Pierre Mardaga, Liège, 1997.
- ROBILARD D., BENIAMINO M., *Le français dans l'espace francophone*. Champion, Paris, 1993.
- ROUQUETTE M.L., RATEAU P., *Introduction à l'étude des représentations sociales*, PUG, Grenoble, 1998
- SAUSSURE F. (de), *Cours de linguistique générale*. Alger; ENAG, 1990.
- WALTER H., *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988.